PROJET URBAIN

GRATTE-CIEL
CENTRE-VILLE

UN CENTRE-VILLE RENFORCÉ
POUR VILLEURBANNE,
UN NOUVEAU CENTRE D'ATTRACTIVITE
POUR LA METROPOLE

PRESSE

DOSSIER DE PRESSE
#3
Juillet 2019

GRATTE-CIEL CENTRE VILLE

Perspective d'ambiance de la place publique - crédits photo © ANMA

SOMMAIRE

GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE : UN ENSEMBLE INNOVANT POUR HABITER AUTREMENT

1. UN RENOUVELLEMENT URBAIN DANS UN QUARTIER HISTORIQUE 4

Enjeux du projet urbain Gratte-Ciel centre-ville 5

Un projet contemporain qui s'inspire de celui des années 30 5

2. ENTRE CONTINUITÉ ET MODERNITÉ, L'ESPRIT GRATTE-CIEL RÉINVENTÉ 6

Chiffres clés 6

L'aménagement des espaces publics et de la voirie 7

Le renforcement des équipements publics 7

Le développement d'une nouvelle offre commerciale 7

900 nouveaux logements pour le centre-ville 8

Le développement équilibré et durable de l'ensemble des fonctions 8

2019, UNE ACTUALITÉ RYTHMÉE PAR LES CHANTIERS EN COURS

3. APPEL À PROJETS OCCUPATION TEMPORAIRE 9

4. PROGRAMMES IMMOBILIERS DES ILOTS A, B ET C : LES PROMOTEURS/ARCHITECTES LAURÉATS DÉSIGNÉS ! 10

5. LE CALENDRIER DU PROJET, OPÉRATION PAR OPÉRATION 12

Complexe sportif municipal 12

Groupe scolaire Rosa-Parks 12

Nouveau Lycée 12

Îlot J – Neopolis 13

Îlot I – Prelude 13

Place publique 13

Passage Rey 13

Avenue Henri-Barbusse prolongée 13

Rue Racine prolongée 13

6. QUI FAIT QUOI ? 14

7. LES PARTENAIRES PARLENT DU PROJET 15

8. CONTACTS PRESSE 16

01

UN RENOUVELLEMENT URBAIN
DANS UN QUARTIER HISTORIQUE

Les Gratte-Ciel de 1934 avaient donné un centre à Villeurbanne, leur extension en fera l'un des nouveaux centres d'attractivité de la métropole.

Le projet urbain de la ville de Villeurbanne et de la Métropole de Lyon a pour objectif de **conforter le centre-ville et de lui donner une nouvelle dimension de cœur d'agglomération** en doublant son emprise commerçante. Cette opération urbaine, dans un quartier patrimonial des années 1930, est sans équivalent en France.

Les Gratte-Ciel de Villeurbanne sont en effet considérés comme un chef d'œuvre d'avant-guerre. **Depuis plus de 25 ans, ils sont inscrits dans un périmètre de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine** (ZPPAU créée en juin 1993, ZPPAUP créée en avril 2010, puis AVAP approuvée en octobre 2012).

Le centre-ville de Villeurbanne a été créé de toutes pièces au début des années 1930. Né de la rencontre d'un maire visionnaire, Lazare Goujon et d'un architecte, méconnu jusqu'alors, Morice Leroux.

crédits photo © ANMA

LA DÉFINITION DU PROJET URBAIN GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE RÉPOND À UN TRIPLE ENJEU :

* **Un enjeu patrimonial fort :** le projet doit respecter l'architecture audacieuse des années 30.
* **Un enjeu d'animation :** le projet se fixe pour ambition de renforcer la structure commerciale, afin d'augmenter l'attractivité du centre-ville tout en préservant et en dynamisant les commerces existants. Avec cette opération, le centre de Villeurbanne est appelé à devenir l'un des pôles majeurs d'attractivité commerciale de la Métropole de Lyon.
* **Un enjeu de confort et de qualité du cadre de vie :** Gratte-Ciel centre-ville développe une offre résidentielle, de services et d'espaces publics, ambitieuse dans un souci de préservation et de développement de la mixité sociale. Le projet prévoit de faire place au végétal sous toutes ses formes pour offrir des zones de respiration aux habitants et usagers du centre. Les modes doux sont privilégiés dans la conception des espaces publics.

Le plan de composition urbaine d'ensemble prévoit que les espaces publics occupent une large part de l'opération : 25 000 m² de terrain leur seront dédiés, soit 35 % des 7 hectares de terrain. 900 logements seront réalisés dont près de 50 % en logements aidés (logements sociaux et en accession sociale).

La surface commerciale va quant à elle plus que doubler avec 21 000 m² de commerces et services supplémentaires (dont la relocalisation du cinéma Le Zola agrandi). S'ajouteront 20 000 m² d'équipements publics (nouveau lycée et complexe sportif ; nouveau groupe scolaire et équipement petite enfance) et 4 000 m² de bureaux.

crédits photo © Gilles Michallet

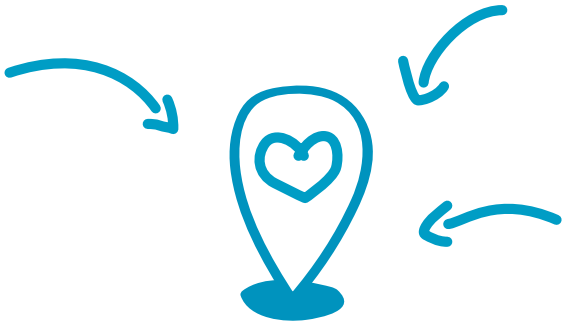

UN PROJET CONTEMPORAIN QUI S'INSPIRE DE CELUI DES ANNÉES 30

Pour l'Agence Nicolas Michelin et Associés, retenue architecte-urbaniste en chef du projet en 2014 par le Groupe SERL, aménageur mandaté par la Métropole de Lyon,

> *« Poursuivre l'opération des Gratte-Ciel de Villeurbanne ne peut se faire qu'en réinterrogeant l'histoire. En 1934, le projet s'est réalisé de manière tout à fait exceptionnelle, de la volonté d'un maire très déterminé et visionnaire : Lazare Goujon. Il choisit l'architecte Morice Leroux qui mît en place une architecture monumentale, faite d'immeubles hauts à gradins, réalisés en une seule fois. Ces immeubles blancs presque tous similaires sont pensés pour l'homme, avec balcons, terrasses conjuguant intimité et partage. L'avenue Henri-Barbusse possède une atmosphère singulière avec deux mails et des rez-de-chaussée tous dédiés aux commerces, animant l'espace ».*

L'ambition du projet est de **faire perdurer la vision avant-gardiste** de Morice Leroux :

le défi est d'avoir une architecture du XXIe siècle qui ait la même force et qui puise dans les exigences contemporaines, les éléments de sa modernité. Le développement durable sera au nouveau quartier ce que l'hygiénisme a été aux Gratte-Ciel historiques. En écho avec le quartier existant, le projet prévoit la réalisation d'une architecture en gradin reprenant l'implantation alternée de la première séquence des immeubles des années 30 sur l'avenue Barbusse prolongée. Une diversité typologique est observée tout en respectant 4 lignes de référence : la ligne basse à 7 mètres de haut pour les rez-de-chaussée, la ligne médiane à R+6 (25 mètres) pour le début du gradinage, la ligne haute à R+10 (37 mètres) pour le haut des immeubles et, enfin, le « velum » de la tour Signal à R+14 (50 mètres) qui permet de dialoguer avec les deux tours d'entrée et l'hôtel de Ville.

02

ENTRE CONTINUITÉ ET MODERNITÉ, L'ESPRIT GRATTE-CIEL RÉINVENTÉ

Porté par le groupe SERL, en lien étroit avec la Ville de Villeurbanne et la Métropole de Lyon, Gratte-Ciel centre-ville est un projet de :

7 hectares
dont 2,5 hectares dédiés aux espaces publics

environ 110 000 m^2
de surface de plancher total

près de 63 000 m^2
de logements dont plus de 900 logements (50% en location et accession sociale)

plus de 20 000 m^2
d'équipements publics
(lycée : 12 300 m²
complexe sportif municipal : 3 000 m²
groupe scolaire : 4 000 m²
pôle petite enfance : 700 m²)

environ 21 000 m^2
de commerces, services et équipements de loisirs (dont 3 200 m² de surface de plancher pour le pôle cinéma jeunesse)

4 000 m^2
de bureaux

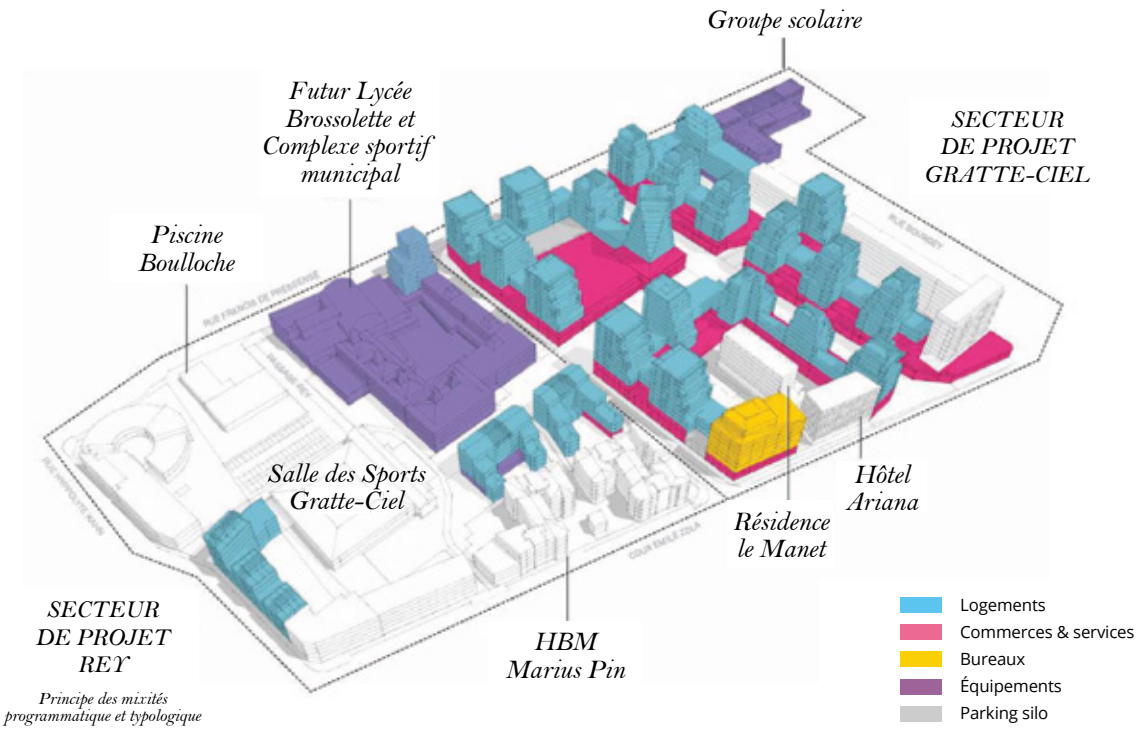

Principe des mixités programmatique et typologique

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET DE LA VOIRIE

Créer des espaces publics, plus agréables à vivre, est l'un des objectifs majeurs du projet. De nouvelles traversées et liaisons végétalisées seront donc aménagées afin de redonner toute leur place aux cheminements piétonniers, aux déplacements doux et aux transports en commun. Le projet prévoit le prolongement de la trame viaire existante à travers la création de liaisons circulées et piétonnes :

- **prolongement de l'avenue Henri-Barbusse** jusqu'au parc Geneviève-Anthonioz-de-Gaulle, espace à dominante piétonne, sur une largeur de 20 mètres ;
- **prolongement de la rue Racine**, circulée, permettant de compléter la trame viaire nord sud ;
- **création d'un nouveau parcours piétonnier est/ouest**, de la rue Jean-Bourgey à la rue Hippolyte-Kahn, constitué de plusieurs séquences, dont **une place** publique centrale.

LE RENFORCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Pour répondre à l'augmentation du nombre d'habitants et aux besoins croissants en matière éducative, culturelle et sportive, de nouveaux équipements publics seront créés.

- Réalisation d'un **groupe scolaire** (20 classes pour les sections élémentaires et maternelles),
- Construction d'un **équipement petite enfance** (42 berceaux),
- Relocalisation et développement de l'emblématique **cinéma d'arts et essais villeurbannais « Le Zola »**,
- Implantation, à côté du cinéma, du **pôle jeunesse** de la ville de Villeurbanne,
- Création d'un nouveau **complexe sportif municipal**, avec 3 terrains d'évolution (2 intérieurs et 1 extérieur),
- Construction d'un **nouveau lycée**.

Le projet permettra en outre la mise en valeur et meilleure intégration des équipements sportifs existants, aujourd'hui difficilement accessibles (salle des Gratte-Ciel, piscine Boulloche).

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE COMMERCIALE

Le projet Gratte-Ciel centre-ville s'inscrit dans le prolongement du cœur commerçant de Villeurbanne.

Le projet Gratte-Ciel centre-ville s'inscrit dans le prolongement du cœur commerçant de Villeurbanne. Le projet prévoit le développement d'une offre commerciale et de services de plus de 21 000 m² de planchers pour renforcer la dynamique existante dans une logique de complémentarité, tant en termes de secteurs d'activités que d'enseignes. L'objectif est d'atteindre une « masse critique » permettant de faire du centre-ville de Villeurbanne un véritable lieu de destination en cohérence avec la taille de la ville (149 000 habitants) et de créer un vrai parcours chaland, avec, dans la partie nord du projet, une « locomotive commerciale ». La commercialisation et la gestion de ces espaces sont pilotées par la **SAS Gratte-Ciel Développement**, filiale de Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU) et de la Banque des territoires.

900 NOUVEAUX LOGEMENTS POUR LE CENTRE-VILLE

Pour répondre qualitativement à la forte demande sur l'agglomération, le quartier verra la construction de 900 nouveaux logements, proches de toutes les commodités. Cette offre viendra satisfaire aux besoins locaux de mobilité des Villeurbannais et permettra l'accueil de nouveaux habitants dans la commune.

Pensé en cohérence avec l'identité de la ville et de ses habitants, le projet prévoit la production de logements diversifiés, répondant à la qualité et à la densité des Gratte-Ciel historiques :

- du fait de l'emprise foncière restreinte, la verticalité du projet, en écho aux Gratte-Ciel existants, répondra à l'objectif de densification et participera à la construction d'un centre-ville durable. Certains immeubles culmineront à environ 50 m ;
- la mixité fonctionnelle étant une composante majeure du projet, les volumes de logements seront organisés en partie imbriqués dans un socle de commerces et de services.

L'objectif est de proposer des logements accessibles pour tous. Ainsi le projet a été pensé autour d'une offre mixte de logements, du logement social à l'accession libre.
Depuis 2018, la Métropole de Lyon a décidé de maîtriser les prix sur les logements neufs en accession libre sur les Zones d'aménagement Concertée où elle est maitre d'ouvrage. Ainsi sur la ZAC Gratte-Ciel nord (Villeurbanne), mais également sur Le Puisoz (Vénissieux), l'esplanade de La Poste (Dardilly), ou Les Girondins (Lyon 7e) la Métropole fait en sorte de proposer des logements à des prix abordables afin que chacun puissent trouver le logement de qualité au cœur de la Métropole.

LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DE L'ENSEMBLE DES FONCTIONS

Gratte-Ciel centre-ville souhaite offrir une ville « pour tous » et un développement équilibré et durable avec :

- le renforcement de la trame verte, là où la présence du végétal pourra jouer un rôle « bioclimatique », pour rafraîchir la ville aux périodes les plus chaudes de l'année ;
- l'établissement d'un maillage viaire favorisant les modes doux et privilégiant la présence des piétons dans l'espace public ;
- l'optimisation du stationnement, en poursuivant la réflexion sur les possibilités de mutualisation des places, d'intégration de parkings à l'arrière des locaux commerciaux et de services en rez-de-chaussée et R+1 ;
- la compacité des programmes et densité, dans le respect de la qualité résidentielle et de la compatibilité des différents usages ;
- le choix d'une architecture qui réponde aux exigences de haute qualité environnementale (matériaux, énergies renouvelables).

crédits photo © ANMA

03

URBANISME TRANSITOIRE

APPEL À PROJETS

OCCUPATION TEMPORAIRE

Initié par le Groupe SERL, en lien étroit avec la Métropole et Lyon et la ville de Villeurbanne, l'appel à projets permettra une occupation temporaire de certaines parcelles libérées de toutes constructions rue Leon-Chomel.

L'enjeu est d'animer le site sur une période de 4 ans (2020-2024). L'objectif est d'une part d'accueillir des projets d'aménagements innovants faisant écho à la ville de demain et au futur quartier et d'autre part, d'ouvrir ces espaces libres à des initiatives évènementielles et festives ponctuelles permettant aux habitants de s'approprier leur futur quartier.

Les porteurs de projets intéressés sont invités à déposer leur candidature avant le 30 septembre 2019.

CONTACT
CABINET PLURICITÉ
AUDE DEFASY AURENCHE
04 78 28 52 53
occupationtemporaire@grattecielcentreville.fr

La Métropole a décidé de mener une politique ambitieuse dans le domaine de l'urbanisme temporaire ou transitoire avec des aménagements provisoires des espaces disponibles, pour laisser place à des acteurs et des activités qui, souvent, éprouvent des difficultés à trouver des lieux pour s'installer. Ces usages temporaires, le temps d'un projet urbain, ou transitoire, le temps d'établir une vision d'ensemble, préfigurent de futurs usages, redonnent de l'attractivité à ces sites, favorisent l'acceptabilité des projets urbains et donnent à l'aménagement du territoire un caractère plus agile et modulable.

Crédits photo © Xavier Chabert

04

PROGRAMMES IMMOBILIERS

DES ÎLOTS A, B ET C :

LES PROMOTEURS/ARCHITECTES LAURÉATS DE LA PREMIÈRE PHASE DÉSIGNÉS !

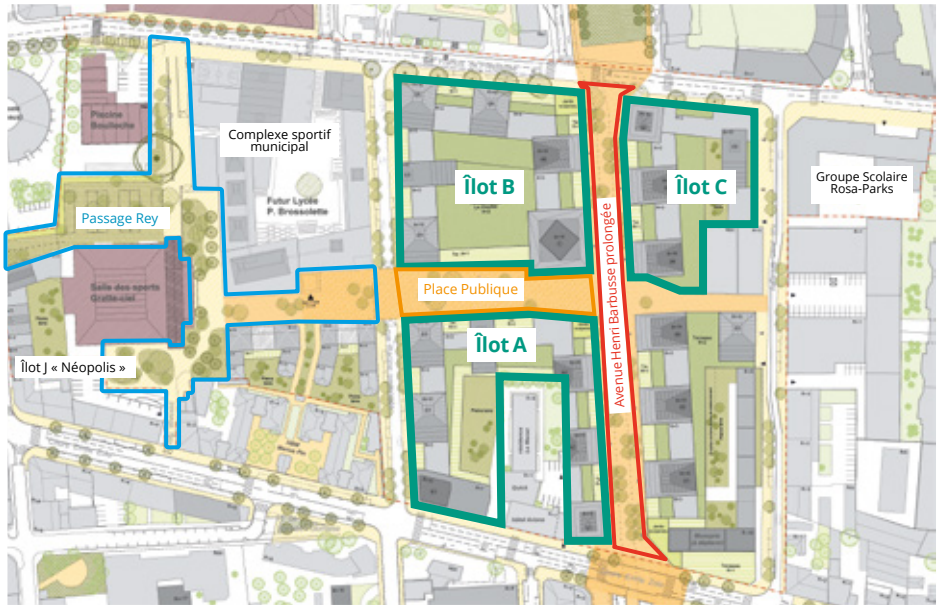

Plan des îlots A, B et C + espaces publics

Pour l'îlot C, développant une programmation de logements majoritairement sociaux, le Comité de Pilotage de la ZAC Gratte-Ciel nord a choisi d'en confier la réalisation à **RHÔNE SAÔNE HABITAT**, appuyé par le **GIE LA VILLE AUTREMENT.**

Pour l'îlot B, **l'Agence Nicolas Michelin et Associés** aura l'occasion de développer, en tant qu'architecte et aux côtés de deux autres agences, un projet répondant à ses prescriptions.

Les Lauréats

Parallèlement, les consultations pour les architectes des îlots A et C et celles des promoteurs pour les îlots A et B ont été lancées en mars.

Une attention particulière est portée aux démarches innovantes et pérennes avec l'objectif d'améliorer le confort et le bien-être des habitants : qualité environnementale, logements adaptables, espaces partagés ou agriculture urbaine…

LISTES DES LAURÉATS DE LA PREMIÈRE PHASE DE LA CONSULTATION :

La deuxième phase de consultation permettra de sélectionner les lauréats (architectes et promoteurs) à l'automne 2019, sur la base de leurs intentions et non sur un projet dessiné.

Une fois désignés, les groupements promoteurs/ architectes travailleront en co-production en ateliers. Pilotés par l'Agence Nicolas Michelin et Associés (urbaniste en chef du projet), ces ateliers garantiront ainsi la cohérence d'ensemble du projet architectural en favorisant un travail itératif.

LES 6 PROMOTEURS OU GROUPEMENTS DE PROMOTEURS RETENUS POUR L'AUDITION (2ÈME PHASE DE CONSULTATION)

ILOT A

- 6ème SENS Immobilier / MIPROM
- ALTAREA COGEDIM
- LINKCITY

ILOT B

- PITCH Promotion / REDMAN
- QUARTUS
- OGIC / DEMATHIEU & BARD Immobilier

Les 12 GROUPEMENTS D'ARCHITECTES RETENUS POUR 2ÈME PHASE DE LA CONSULTATION

- ALDRIC BECKMANN/ YLE / EXNDO
- DATA / OFFICE KGVDS / BELVAL & PARQUET
- Atelier ZÜNDEL CRISTEA / SOUCHKO / ATAUB+ARTO
- BFV / SOPHIE DELHAY / COMMUNE
- MOBILE ARCHITECTURE OFFICE / EXP / MUE
- REICHEN ET ROBERT & associés / DND / FAY
- PETITDIDIERPRIOUX / ATELIER PASCAL GONTIER / JEMA
- SIZ'-IX / TOA / PLEIADE
- JACQUES FERRIER / KBNK Architekten / U²
- Atelier VERA & associés / COLBOC SACHET / ATELIER 131
- RODA / COMBAS / TEKHNE
- HARDEL LE BIHAN / PLAGES ARRIERE / HEROS

crédits photo © ANMA

CHIFFRES CLÉS DES ÎLOTS A, B ET C

700
logements

4 000 m^2
de bureaux

13 500 m^2
de commerces et services

3 700 m^2
d'équipements
(cinéma, pôle jeunesse et crèche)

1

COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL

(MAÎTRISE D'OUVRAGE VILLE DE VILLEURBANNE)

OUVERTURE : AUTOMNE 2019

À l'automne, le complexe sportif municipal sera mis en service après 18 mois de travaux. Cet équipement polyvalent de 3 000 m² complètera l'offre sportive de la ville. Largement ouvert sur le quartier avec son parvis d'entrée, son terrain extérieur et de larges baies vitrées, il offrira de nouveaux espaces répartis sur trois niveaux, comprenant notamment une grande salle dédiée aux sports collectifs, une salle polyvalente, une petite salle dédiée plus particulièrement aux activités de gymnastique, de danse et de tennis de table et un terrain extérieur de 286 m² situé en terrasse.

2

GROUPE SCOLAIRE ROSA-PARKS

(MAÎTRISE D'OUVRAGE VILLE DE VILLEURBANNE)

LIVRAISON : FIN 2019
(PREMIÈRE RENTRÉE : DÉBUT 2020)

D'une surface de 4 000 m², le groupe scolaire comprendra 20 classes (8 maternelles et 12 élémentaires) ainsi qu'un restaurant scolaire de près de 200 places. Les cours de récréation seront situées sur plusieurs niveaux et composées de jeux pour enfants et de jardins pédagogiques. L'équipe d'architectes de l'atelier Brenac et Gonzalez retenue pour sa conception a imaginé un « architecture douce et contemporaine à la fois » s'intégrant parfaitement dans le nouveau paysage voulu pour le projet Gratte-Ciel centre-ville. Une attention particulière sera portée au design intérieur afin de créer des espaces de vie fonctionnels, ergonomiques et conviviaux au service des usagers.

3

NOUVEAU LYCÉE

(MAÎTRISE D'OUVRAGE RÉGION RHÔNE-ALPES)

DÉMARRAGE DES TRAVAUX : JUIN 2019,
LIVRAISON : AUTOMNE 2021

Il se déploiera autour d'une cour qui accueillera en son centre un « arbre à palabres », un chêne des marais de taille adulte. Un préau de 510 m², connecté à la cour, desservira à couvert le restaurant. Le bâtiment principal (11 600 m²) accueillera toutes les fonctionnalités du lycée.

05 LE CALENDRIER DU PROJET
OPÉRATION PAR OPÉRATION

4

ÎLOT J – NEOPOLIS

LIVRAISON : JUILLET 2019

Dessinés par l'atelier Régis Gachon Architectes et réalisés par le promoteur UTEI, les 52 logements de la résidence Neopolis (îlot J) apportent une réponse adaptée au mieux « vivre ensemble », centrée sur les valeurs humaines et le développement durable. Elle est dotée d'une terrasse collective et d'un jardin potager pour les habitants. Un espace commun au sein de l'immeuble sera également mis à la disposition des résidents et permettra d'accueillir diverses activités : ateliers, événements familiaux, etc.

5

ÎLOT I – PRÉLUDE

DÉMARRAGE DES TRAVAUX : FÉVRIER 2019
LIVRAISON : AUTOMNE 2020

Les travaux des 67 logements de la résidence Prélude (îlot I), conçus par l'architecte Michel Guthmann et réalisés par Rhône Saône Habitat et Est Métropole Habitat, ont débuté en début d'année. Les deux bâtiments, orientés plein sud, sont construits devant le parvis du futur lycée Brossolette. En forme de « U », ils s'ouvriront sur une cour intérieure jardinée. Il comprend des espaces communs, des lieux de vie qui ont pour vocation d'être des traits d'union favorisant la convivialité entre les habitants du quartier.

6

LA PLACE PUBLIQUE

HORIZON 2026

Cet espace piéton, tout en longueur, créera un nouvel axe est/ouest ouvert et à de multiples usages. La place accueillera des terrasses, dialoguera avec les jardins suspendus des îlots privés et s'ouvrira sur les commerces et des équipements publics liés à la culture et à la jeunesse (cinéma, lycée, Bureau information jeunesse…).

7

LE PASSAGE REY

HORIZON 2022

Véritable respiration urbaine, il prendra la forme d'une promenade plantée propice à la détente et reliera plusieurs équipements publics (lycée, complexe sportif, piscine Boulloche, salle des Gratte-Ciel).

8

AVENUE HENRI BARBUSSE PROLONGÉE

HORIZON 2026

Ce prolongement de l'avenue Henri-Barbusse, invitera à la flânerie et à la déambulation. À dominante piétonne, il jouera à la fois un rôle de promenade commerciale, de passage pour le tramway T6, mais aussi d'entrée aux logements qui la surplombent.

9

RUE RACINE PROLONGÉE

MISE EN SERVICE : DÉBUT 2022

Le prolongement de la rue de l'autre côté du cours Emile-Zola va permettre de renforcer les liaisons nord/sud dans le centre-ville et ainsi faciliter la circulation dans le quartier. Son ouverture à la circulation est prévue en parallèle de la livraison du nouveau lycée Pierre Brossolette.

QUI
FAIT QUOI ?

MÉTROPOLE DE LYON

MAÎTRISE D'OUVRAGE

www.grandlyon.com

–

VILLE DE VILLEURBANNE

CO-PILOTAGE DU PROJET

www.villeurbanne.fr

–

GROUPE SERL

AMÉNAGEUR DU PROJET

www.serl.fr

–

AGENCE ANMA

URBANISTE-ARCHITECTE EN CHEF

www.anma.fr

LES PARTENAIRES
PARLENT DU PROJET

DAVID KIMELFELD,
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Le projet Gratte-Ciel centre-ville est un symbole de la politique que nous portons en matière de logement, avec des prix de vente maîtrisés, mais également en matière de qualité de vie. C'est ce que nous voulons construire afin de vivre notre Métropole dans des quartiers renouvelés, vivants, apaisés, abordable et durables.

JEAN-PAUL BRET,
MAIRE DE VILLEURBANNE

Cette opération de doublement d'un centre-ville historique est unique en France. Ce geste revêt une grande force symbolique dans une ville comme Villeurbanne où les Gratte-Ciel de 1934 ont posé un acte fondateur de son identité. D'une envergure exceptionnelle, ce projet porte les valeurs de Villeurbanne. Il s'inscrit dans une recherche de cohérence avec le projet originel, tant dans l'écriture urbaine et architecturale que dans la place faite au logement social et aidé. Cette cohérence a une finalité : aboutir à un seul et même centre-ville.

JEAN-LUC da PASSANO,
PRÉSIDENT DU GROUPE SERL

Le Groupe SERL au-delà de sa mission première d'aménageur, accompagne, les collectivités dans leur réflexion sur les usages, les pratiques, les attendus de la ville demain, mais aussi les habitants dans l'appropriation de leur quartier en devenir dont la réalisation s'inscrit dans un temps long. En anticipation à l'achèvement des lieux de vie, le Groupe SERL met en œuvre des actions d'urbanisme transitoire à l'échelle « 1 » représentant un enjeu de haute importance pour le projet Gratte-Ciel centre-ville. Relevez ces défis aux côtés des collectivités voilà un challenge que le Groupe SERL s'attache à concrétiser !

CONTACTS PRESSE

–

VILLE DE VILLEURBANNE
CATHY SERRA
04 72 65 80 54 / 06 85 48 27 60
cathy.serra@mairie-villeurbanne.fr

–

MÉTROPOLE DE LYON
NICOLAS PEREZ
04 26 99 39 51 / 06 67 95 13 59
nicolas.perez@grandlyon.com

–

SERL
LAILA KALAI-KIMELFELD
04 72 61 50 18
l.kimelfeld@serl.fr

GRATTE-CIEL CENTRE VILLE

GROUPE SERL | villeurbanne | GRANDLYON la métropole

Création graphique © Minibox & Co